

Information sur la convention de partenariat avec le Conservatoire du Littoral et les études lancées sur le site de Rives de Seine Sud

Conseil Scientifique de l'Estuaire du 07 février 2025



CONVENTION DE PARTENARIAT

□ Objet de la convention

Le partenariat vise à élaborer une stratégie conjointe de maîtrise foncière et de gestion/restauration écologique de terrains du CDL dans l'estuaire de la Seine pour répondre aux besoins de compensation de HAROPA PORT dans le cadre de la réindustrialisation .

3 sites préférentiels du Conservatoire retenus :

1) Rives de Seine Sud

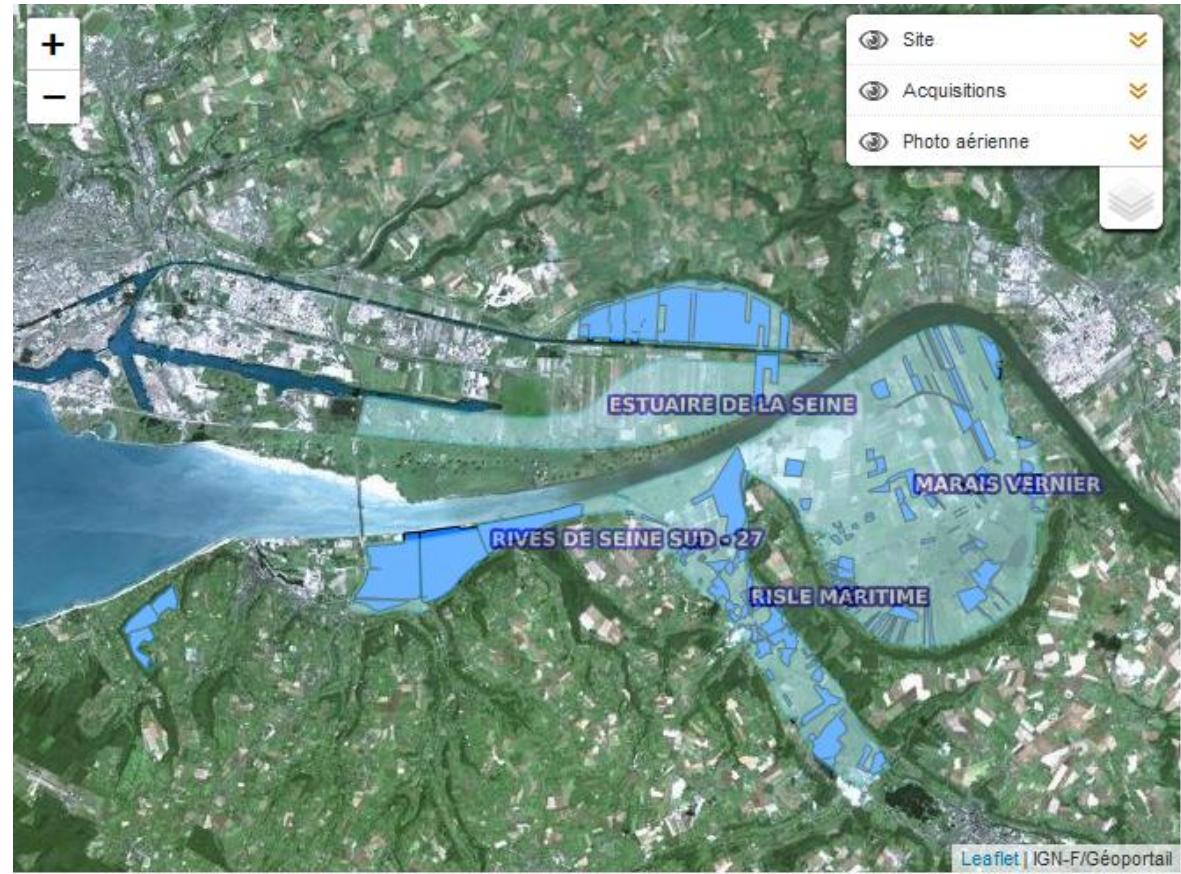
Surface totale de **720 ha** (anciens casiers de dépôt de sédiments de dragage). **Le foncier est maîtrisé** et est issu de **deux transferts effectués par le port de Rouen** en 2006 et 2016.

2) Risle Maritime

Ce site a fait l'objet de travaux d'aménagement fluviaux en vue de la navigation. Il site dispose d'une étude de définition d'une **préprogrammation pour sa restauration hydromorphologique** portée par le CD 27 apportant des propositions de scénarios plus ou moins ambitieux de restauration possible.

3) Marais Vernier

Le Conservatoire du Littoral y assure actuellement la protection définitive de 357 ha. Un projet de restauration écologique en bord de Seine en lien avec les terrains d'HAROPA PORT pourrait être envisagé mais nécessite l'**acquisition d'environ 300 ha de terrains agricoles**.



→ Convention de partenariat signée le 4 juillet 2024

SITE RIVE DE SEINE SUD

*Site préférentiel d'accueil de mesures compensatoires à court terme
Maitrise totale du foncier*

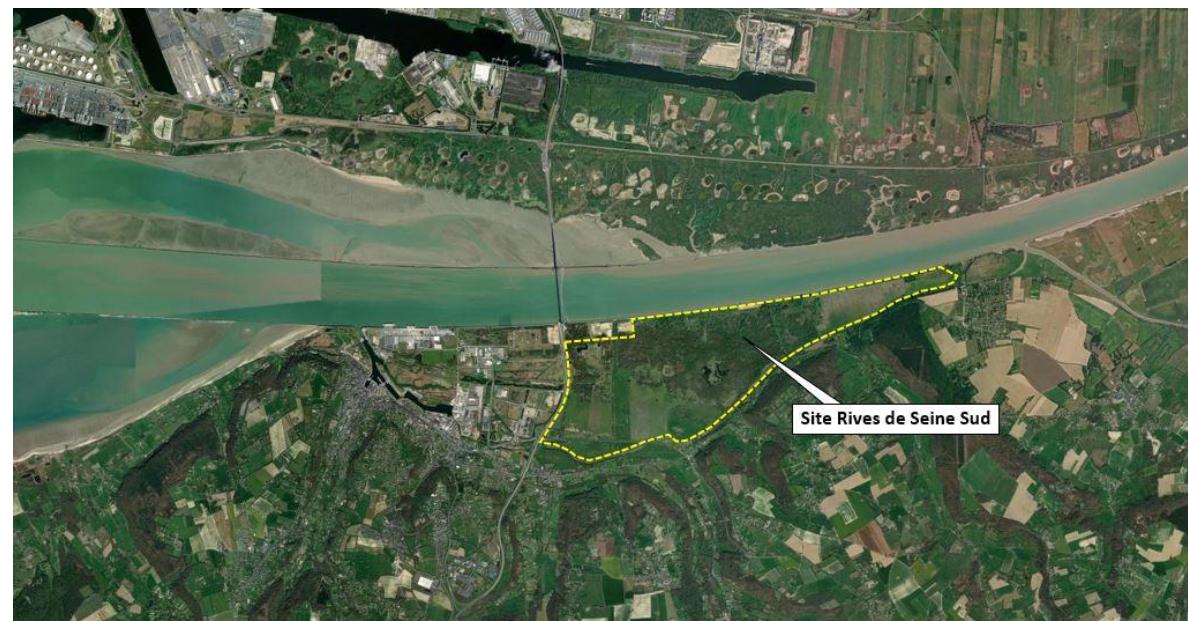
Deux études lancées

- 1. Réalisation d'un diagnostic global du site basé sur les études existantes pour évaluer le potentiel de restauration écologique et les actions à mener*
- 2. Réalisation d'un inventaire faune-flore-habitat sur la totalité du site (Marché accord cadre du Havre)*

→ **Prestataire retenu : BIOTOPE**

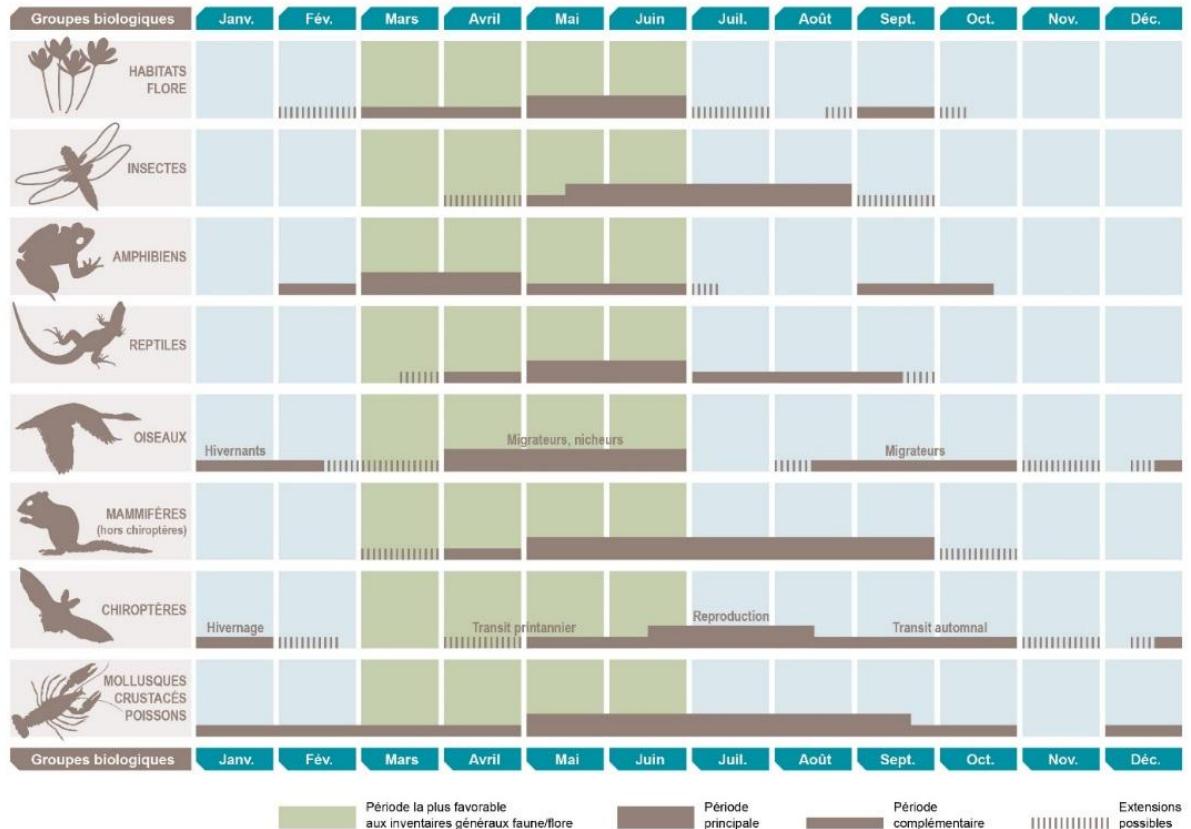
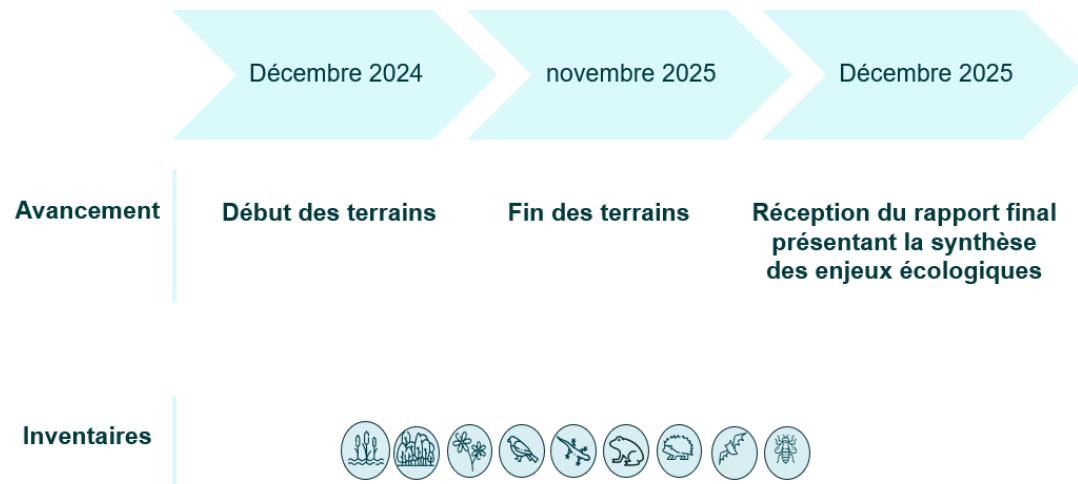
Convention de Coopération public – public pour la réalisation des études CDL-HAROPA PORT

→ **Convention signée le 29 novembre 2024**



1. ETAT INITIAL DES MILIEUX NATURELS, DES ZONES HUMIDES, DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

→ Marché accord cadre du Port



2. DIAGNOSTIC GLOBAL, ÉVALUATION DU POTENTIEL ÉCOLOGIQUE ET ACTIONS À MENER

Objet de l'étude

- Elaborer, sur la base des nombreuses études existantes, un diagnostic complet du site permettant d'évaluer son état, d'identifier les principales pistes et orientations possibles de restauration écologique ainsi que les différentes actions à mener pour aboutir à un projet de restauration écologique et répondre aux besoins de compensation.

- Etape 1 : Diagnostic global sur la base d'une synthèse bibliographique

Liste des principales études et rapports mise à disposition en annexe du CCTP : **22 études recensées** par le Port entre 2005 et 2022 sur différents périmètres et par différents maîtres d'ouvrage

- Plans de gestion,
- Suivis écologiques de mesures compensatoires (installations de transit de Honfleur, Plateforme multimodale du Havre)
- Inventaires faune flore, zone humide, continuités écologiques
- Etude hydraulique, inondation
- Etudes de restauration écologique...

Principaux points à synthétiser :

- Historique et fonctionnement morphologique du site
- Aspects réglementaires et périmètres de protection
- Les milieux et leur fonctionnement (milieux physiques et biologiques)
- une synthèse des résultats des expertises faune-flore déjà établies et leur analyse à l'échelle locale puis à celle de l'estuaire de la Seine
- Etat des lieux des usages et activités et projets en cours

Ce diagnostic pourra servir de base à l'élaboration du plan de gestion



Vue sur la mare compensatoire de l'installation de transit de Honfleur

DIAGNOSTIC GLOBAL, ÉVALUATION DU POTENTIEL ÉCOLOGIQUE ET ACTIONS À MENER

Etape 2 : Evaluation du potentiel de restauration écologique et plan d'actions

- Faire ressortir les secteurs à fort potentiel de restauration écologique (en s'intéressant particulièrement aux problématiques zones humides ou espèces protégées)
- Proposer des pistes de restauration écologique au regard des résultats du diagnostic (identifier les différentes options possibles)
- Présenter les difficultés, avantages et inconvénients de chaque piste ou proposition (intérêt écologique, enjeux, contraintes, faisabilité, délais, coûts...).
- Mettre en avant les éventuelles études complémentaires ou investigations de terrains nécessaires à mettre en place



Vue sur le site à Fatouville - pelouse @Fauna Flora)

L'étude doit permettre d'orienter le choix des actions de gestion et de restauration écologique à mettre en place.

2. DIAGNOSTIC GLOBAL, ÉVALUATION DU POTENTIEL ÉCOLOGIQUE ET ACTIONS À MENER

Calendrier prévisionnel

